### DEPARTEMENT DES LANDES Mairie de SAINT MARTIN DE HINX

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents:11** 

Absents avec pouvoir: 3 Absent excusé: 1

**Etaient présents**: MM. LAPEGUE, GIBARU, LARD, BENESSE, CAZALIS, BRAYELLE, SIROT, VAN PEVENAGE, GARAT, CARRÈRE, HIQUET.

<u>Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs</u>: MM. DARTIGUENAVE (pouvoir à M. SIROT), DARRACQ (pouvoir à M. LAPEGUE), , LAMBERT (pouvoir à Mme CARRÈRE). <u>Était absente excusée</u>: Mme DE RECHNIESKI.

**Secrétaire de séance**: Mme VAN PEVENAGE Virginie.

Date de la convocation : 2 avril 2021.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

1. <u>Délibération n° 2021\_04\_08\_D01 - Prise en charge communale partielle du prix des repas à domicile préparés par le pôle culinaire - MACS.</u>

REMPLACE LA DELIBERATION N°2021\_03\_11\_D09 A COMPTER DU 01/05/2021.

Rapporteur: Laetitia GIBARU

Madame l'Adjointe au Maire expose à l'assemblée que le système de tarification des repas à domicile a été actualisé par le Pôle Culinaire de MACS, par décision du bureau communautaire de MACS, date du 24/02/2021.

Les tarifs des repas ont été fixés comme suit, en fonction du dernier avis d'imposition du bénéficiaire :

En €

REVENUS par AN	Tarifs MACS à compter du 01/01/2021
< à 7 500	5.05
Entre 7 500 et 12 499	6.59
Entre 12 500 et 19 999	7.83
Entre 20 000 et 29 999	8.76
Entre 30 000 et 39 999	9.56
≥ à 40 000	10.27
Bénéficiaire AAH	5.05
Tarif libre	10.80

Madame l'Adjointe au Maire propose à l'assemblée de prendre en charge une partie du coût des repas livrés à domicile, pour les bénéficiaires justifiant de leurs revenus auprès de Pôle Culinaire de la Communauté de Communes MACS, à raison d'un repas par jour et par bénéficiaire, de manière suivante :

En €

REVENUS par AN	Tarifs MACS à compter du 01/01/2021	PARTICIPATION COMMUNALE à compter du 01/05/2021
< à 7 500	5.05	1.00
Entre 7 500 et 12 499	6.59	0.90
Entre 12 500 et 19 999	7.83	0.80
Entre 20 000 et 29 999	8.76	0.70
Entre 30 000 et 39 999	9.56	0.70
≥ à 40 000	10.27	0.70
Bénéficiaire AAH	5.05	1.00
Tarif libre	10.80	Pas de prise en charge

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide, à 14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE :

➤ **D'approuver** – à compter du 01/05/2021 - la proposition de prise en charge partielle du coût du repas livré à domicile, à raison d'un repas par jour et par bénéficiaire de manière suivante :

En €

REVENUS par AN	Tarifs MACS à compter du 01/01/2021	PARTICIPATION COMMUNALE à compter du 01/05/2021
< à 7 500	5.05	1.00
Entre 7 500 et 12 499	6.59	0.90
Entre 12 500 et 19 999	7.83	0.80
Entre 20 000 et 29 999	8.76	0.70
Entre 30 000 et 39 999	9.56	0.70
≥ à 40 000	10.27	0.70
Bénéficiaire AAH	5.05	1.00
Tarif libre	10.80	Pas de prise en charge

➤ **Précise** : les personnes qui n'auront pas justifié de leurs revenus auprès de la Communauté de Communes MACS ne pourront pas bénéficier de la prise en charge communale.

### 2. <u>Délibération n° 2021\_04\_08\_D02 - Vote des taxes locales 2021.</u>

Rapporteur: Julien SIROT

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Monsieur Julien SIROT, conseille municipal, délégué aux finances, présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2021, des trois taxes directes locales.

Monsieur Julien SIROT propose de maintenir les taux de l'année précédente, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 34,45% (taux communal de 17,48% + taux départemental de 2020 de 16,97%) ;
- Taxe Foncière Non Bâti : 75,44%

# Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, approuve cette proposition, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- Fixe les taux et produits correspondants pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition (en euros)	Taux en %	Produits correspondants (en euros)
Foncière (Bâti)	1 188 000	34,45	409 266
Foncière (non bâti)	70 000	75,44	52 808
TOTAL			462 074

MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

COMMUNE: 272 SAINT-MARTIN-DE-HINX

ARRONDISSEMENT: 40 DAX

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESOR.DE ST VINCENT DE TYROSS

### N° 1259 COM (1) TAUX

**FDL** 2021

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Taxes	Bases d'imposition . effectives 2020	Taux de référe pour 2021	nce	Bases d'imposition . P prévisionnelles 2021		it de référence ol.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti)	1 150 05	9 34,45	(*)	1 188 000		409 266	34,45	409 266	91,82
Taxe foncière (non bâti)	68 25	1 75,44		70 000		52 808	75,44	52 808	119,62
OFE						0			>>>
Si la diminution sans (*) dont taux département	lien des taux a été décidé ental 2020 : 16,9		case :	Totaux :		462 074		462 074	
AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE	Taxes	Taux de référence de 2021 8		COEFFICIENT DE VARIATIO	N PROPOR	TIONNELLE 10	Taux proportionnel (col.8 x col.10)		
n'est pas nécessaire de	Taxe foncière (bâti)	34,45	Produit total souhaité 34,45		Si un des taux déten	Si un des taux déterminé de manière proportionnell			
emplir cette rubrique en cas : de reconduction des taux	Taxe foncière (non bâti).	75,44		462 074 = 1,000000		75,44	excède le taux plafond, une variation différenc obligatoirement être votée.		
de référence ou de variation différenciée	CFE	***							
			P	Produit total de référence (total colonne 4)		(6 décimales)			
– RESSOURCES FISCALE	ES INDÉPENDANTES DE	ES TAUX VOTÉS EN :	2021						
CVAE	IFER	TASC	OM	TH		Taxe add. TFNB	TVA na	tionale	Total
>>>				34 011			>:	»	34 011
Allocations compensatrices	DCRTP	versem	ent	FNGIR contribution				ribution	
10 565						148 055			
II – TOTALISATION DES RE	ESSOURCES FISCALES	PREVISIONNELLES	POUR 20	021					
462 074	+ 34 011 +		+	0 _	0	+ 148 05		=	654 705
Produit attendu des taxes	Total autres taxes	Allocations compensatric	es	Versement	Contribution	Verseme	nt Conf	ribution M nt correcteur au f	ontant total prévisionnel 2021

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PASCAL ANOULIES Le 26 MARS 2021

Le préfet, le

Le maire, Alexandre LAPEGUE,

le 08 avril 2021

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



COMMUNE: 272 SAINT-MARTIN-DE-HINX

N° 1259 COM (2)

TAUX

ARRONDISSEMENT: 40 DAX

**FDL** 

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESOR.DE ST VINCENT DE TYROSS

galité TRESORERIE SPL OU SGC : ****	.oonbe or vincent be rinc			2021
ÉTAT DE NOTIFICATION DE	ES PRODUITS PRÉVISION	NNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES	S DIRECTES LOCALES F	OUR 2021
IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :				
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES		2. BASES NON TAXÉES		5. PRODUIT DES IFER
Taxe foncière (bâti) :		Bases exonérées par le conseil municipal		É-liana a Albada liana
a. Personnes de condition modeste	425	Taxe foncière (bâti)		Éoliennes & hydroliennes
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	Taxe foncière (non bâti)		Oserteslas flastriausa
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	45	Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Centrales électriques
d. Locaux industriels	3 115	Bases exonérées par la loi		
	6 980	Taxe foncière (bâti)	42 981	Centrales photovoltaïques
Taxe foncière (non bâti) :	0 980	Taxe foncière (non bâti)		0.1.1.1.5
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :		Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Centrales hydrauliques
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	16 476	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire		3. CVAF		Centrales géothermiques
c. Base minimum		a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>	
d. Locaux industriels		b. CVAE : part dégrevée		Transformateurs
e. Autres allocations		c. CVAE : exonérations non compensées		
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :		4. TAXE D'HABITATION		Stations radioélectriques
Cousadion sur la valeur ajoutée des end éprises .		a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	156 661	
Dotation pour perte de THLV :	0	b. Bases résidences secondaires soumises à majoration		Gaz - Stockage, transport
		c. Bases des locaux vacants soumis à THLV		
<u>Dotation TH</u> (Mayotte) :		d. Taux figé de taxe d'habitation	21,71	
A CONTRACTOR CONTRACTOR	4 250025	e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00	7. FRACTION DE TVA
6. COEFFICIENT CORRECTEUR	1,359025	c. Taux residences secondaries sournises a majoration fri	0,00	>>>
		W IOP	ATION ODÉCIALE DU TANK OF	· CEE
8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		Taux plafonds communaux à ne pas	ATION SPÉCIALE DU TAUX DE	Taux de CFE

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					Taux plafonds communaux à ne pas	MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE
	Taux moyens commun	aux de 2020 au niveau départemental	Taux plafonds 2021 14	Taux 2020 des EPCI 15	dépasser pour 2021 (col.14 – col.15)	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine
Taxe foncière (bâti)	38,59	36,95	96,48	4,66000	91,82	>>>	>>>	ou de communes
Taxe foncière (non bâti).	49,79	54,34	135,85	16,23000	119,62		ondéré des taxes de 2020 :	ayant opté pour la fiscalité professionnelle
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal	unique
DIMINUTION SANS LIEN Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée				]	>>>	>>>	26,43	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés								



COMMUNE: C272 SAINT-MARTIN-DE-HINX

ARRONDISSEMENT: 40 DAX

TRÉSORERIE SPL OU SGC: TRESOR.DE ST VINCENT DE TYROSS



#### RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

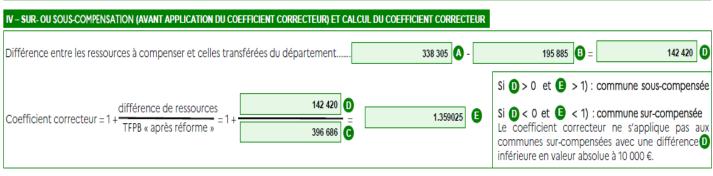
En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

#### 

#### 

#### 



### 3. Délibération n° 2021\_04\_08\_D03 - Vote des subventions 2021.

Rapporteur: Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances, réunie les 19/03/2021 et 26/03/2021, pour les subventions de l'année 2021.

#### en euros

ASSOCIATIONS	2021
Réveil d'Automne	1 000,00
Goûter	150,00
Voyage culturel 3ème âge	250,00
Le Réveil BiaudoSmartin	400,00
Comité des fêtes	5 900,00
Coopérative scolaire (école)	980,00
SMBS – Omnisports	5 700,00
Pétanque	750,00
A.C.C.A	250,00
Entraide Saint Martinoise	100,00
Anciens Combattants	500,00
A.P.E	1 300,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 000,00
Comice Agricole-Tyrosse	400,00
Prévention routière	310,00
Ligue contre le cancer	50,00
Voyages scolaires de fin d'année	1 000,00
Festivadour	1 000,00
Foyer socio-éducatif	
Collège de secteur	1 650,00
COS de MACS	650,00
TOTAL	28 340,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide**, **par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 1 NE PARTICIPE PAS (Patrice DARRACQ).** 

### > D'approuver la proposition comme suit :

#### en euros

ASSOCIATIONS	2021
Réveil d'Automne	1 000,00
Goûter	150,00
Voyage culturel 3ème âge	250,00
Le Réveil BiaudoSmartin	400,00
Comité des fêtes	5 900,00
Coopérative scolaire (école)	980,00
SMBS – Omnisports	5 700,00
Pétanque	750,00
A.C.C.A	250,00
Entraide Saint Martinoise	100,00
Anciens Combattants	500,00
A.P.E	1 300,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 000,00
Comice Agricole-Tyrosse	400,00
Prévention routière	310,00
Ligue contre le cancer	50,00
Voyages scolaires de fin d'année	1 000,00
Festivadour	1 000,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 650,00
COS de MACS	650,00
TOTAL	28 340,00

Le montant global des subventions s'élève à la somme de **28 340,00**€. Cette somme sera prévue au budget 2019, aux articles budgétaires suivants :

- art: 657361 (Coopérative scolaire): 1 980,00 €;
- art. 657 362 (CCAS) 6 000,00 €;
- art. 6574 (Subv. Asso.) : 20 360,00 €

# <u>4. Délibération n° 2021 04 08 D04 – Vote du Budget Primitif 2021 – Lotissement Les Muriers</u>

Rapporteur: Julien SIROT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

### Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

#### **Investissement:**

Dépenses: 0.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes: 0.00 (dont 0.00 de RAR)

#### **Fonctionnement:**

Dépenses: 37 661.83 (dont 0.00 de RAR)

Recettes: 37 661.83 (dont 0.00 de RAR)

### 5. <u>Délibération n° 2021\_04\_08\_D05 - Vote du Budget Primitif 2021.</u>

Rapporteur: Julien SIROT.

Après la présentation du Budget Primitif 2021 de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le voter.

Trois membres de l'assemblée (S. CARRERE, B. HIQUET, S. LAMBERT) souhaitent le voter par section, Monsieur le Maire consent.

## Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Sandrine CARRERE, Bernard HIQUET, Sophie LAMBERT) :

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

#### Pour la section d'investissement

Dépenses : 595 943.05 € Recettes : 649 418.05 €

## Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

#### Pour la section de fonctionnement

Dépenses : 1 364 656.38 € Recettes : 1 364 656.38 € Pour rappel, total budget:

<u>Investissement</u>

Dépenses : 649 418.05 € (dont 53 475,00 € de RAR)

Recettes: 649 418.05 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 364 656.38 € (dont 0,00 de RAR) Recettes : 1 364 656.38 € (dont 0,00 de RAR)

## 6. <u>Délibération n° 2021 04 08 D06 : Demande de subvention FEC – Année</u> 2021 - Travaux d'investissement.

Rapporteur: Patrice DARRACQ

M. Patrice Darracq, délégué en charge des affaires scolaires informe l'assemblée de l'ouverture d'une 7ème classe, compte-tenu de l'augmentation d'effectif prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Aucuns travaux sur les bâtiments ne sont nécessaires, toutefois il est essentiel d'équiper cette classe de matériel et mobilier.

Mr Darracq présente les devis qui s'élèvent à un montant total de 8 534,52 € HT soit 10 241,43 € TTC.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, DÉCIDE:

- De solliciter auprès du Conseil départemental des Landes, une subvention au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour l'année 2021;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire ou Mme la 1ère adjointe à passer commande, après décision de l'attribution de cette aide financière.

#### 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Rapporteur: Patrice DARRACQ.

\* Création d'une classe en primaire :

Comme précédemment exposé, une 7<sup>ème</sup> classe va ouvrir à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, ainsi une création de poste sera effectuée. Les effectifs scolaires sont en forte augmentation et passent de 152 à 165 enfants. La salle de motricité actuelle sera donc aménagée pour l'accueil de cette classe. L' APE propose également de participer au financement de l'équipement de cette nouvelle classe, à hauteur de 1000 €. Les activités de motricité se feront ensuite dans la salle socioculturelle.

L'école Primaire de St Martin de Hinx a également été sélectionnée pour la mise en place d'un Projet EMILE, qui consiste à la mise en place d'un apprentissage d'une langue étrangère, (en l'occurrence l'Espagnol) sur plusieurs niveaux pour une durée hebdomadaire de 3 heures.

#### Rapporteurs: M. le Maire et Patrice LARD

#### \* Marché des Producteurs:

L'ensemble des membres du conseil municipal s'accorde pour constater le bon fonctionnement du marché des producteurs et son succès.

Afin d'améliorer la sécurité de tous et notamment celle des collégiens et des personnes empruntant les bus, monsieur le Maire explique les modifications qui ont été mises en place et l'intervention de Mr Patrice LARD auprès des services concernés.

#### Rapporteur: M. le Maire.

\* Elections Départementales et Régionales :

Ces deux scrutins sont prévus les mêmes jours, les 20 et 27 juin 2021, sur un même lieu, sauf évolution de la crise sanitaire.

En attendant les instructions préfectorales définitives, chacune et chacun sera prochainement contacté(e) pour participer à la tenue des bureaux de vote. La prudence reste de mise.

#### Rapporteur: Jean-Marc GARAT.

- \* Compte-rendu réunion EMMA:
- > Dans les prochains mois, le Syndicat projette de réaliser de gros travaux sur le lotissement Duceré, afin de résorber le trop plein d'eaux parasites qui surcharge la station d'épuration par temps de pluie.
- ➤ La station d'épuration comprend aujourd'hui 950 habitants raccordés. Il reste encore une capacité de personnes raccordables qui s'élève à 450 habitants.
- ➤ Face à une très importante évolution de population, EMMA prévoit de gros travaux sur la réserve d'eau de Nessis, afin d'augmenter sa capacité de stockage. Cette réserve est directement alimentée par les pompes de captage d'ORIST et dessert la commune de STE MARIE DE GOSSE ainsi que celle de BIAUDOS.
- ➤ D' importantes, longues et rudes négociations s'annoncent entre EMMA, les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture, la DDTM, pour définir le périmètre de protection du champ captant d'ORIST, d'environ 700 ha qui va jusqu'à St LON LES MINES, BELUS, ceci afin d'améliorer au maximum la qualité des eaux à consommation humaine en réduisant l'utilisation des pesticides.

Rapporteur: Patrice LARD.

#### **★ Fibre optique:**

L'entreprise en charge de l'installation de la fibre optique rencontre des problèmes techniques au niveau du dos d'âne situé au niveau de l'église.

Elle va donc être obligée de le casser et est dans l'obligation de le refaire à l'identique. Fin de séance : 20 H 45

## TABLE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 8 AVRIL 2021

- 1. <u>Délibération n° 2021\_04\_08\_D01 Prise en charge communale partielle du prix des repas à domicile préparés par le pôle culinaire MACS.</u> REMPLACE LA DELIBERATION N°2021\_03\_11\_D09 A COMPTER DU 01/05/2021.
- 2. Délibération n° 2021\_04\_08\_D02 Vote des taxes locales 2021.
- 3. <u>Délibération n° 2021\_04\_08\_D03 Vote des subventions 2021.</u>
- <u>4. Délibération n° 2021 04 08 D04</u> Vote du Budget Primitif 2021 Lotissement Les Muriers.
- 5. <u>Délibération n° 2021\_04\_08\_D05</u> Vote du Budget Primitif 2021.
- <u>6. Délibération n° 2021\_04\_08\_D06 Demande de subvention FEC Année 2021 Travaux d'investissement.</u>

NOM – PRENOM	<u>SIGNATURE</u>
Alexandre LAPEGUE	
Laëtitia GIBARU	
Patrice LARD	
Magali CAZALIS	
Jean-Philippe BENESSE	
Patrice DARRACQ	( Pouvoir à Alexandre LAPEGUE)
Jean-Marc GARAT	
Julien SIROT	
Stéphanie De RECHNIEWSKI	
Virginie VAN PEVENAGE	
Eric BRAYELLE	
Nicolas DARTIGUENAVE	( Pouvoir à Julien SIROT)
Bernard HIQUET	
Sophie LAMBERT	( Pouvoir à Sandrine CARRÈRE)
Sandrine CARRÈRE	